

INFORMATION

Cours de conduite (VTT / QUAD) obligatoire

Tout conducteur âgé de 18 ans et plus

Tout conducteur de 18 ans et plus qui transporte un passager, dans les sentiers fédérés, sur un quad conçu à l'origine pour ne transporter qu'une seule personne et modifié par l'ajout d'un siège installé selon les normes du fabricant du siège

Conducteurs de 16 et 17 ans : Quelles sont les conditions pour les jeunes conducteurs ?

Les conducteurs de 16 et 17 ans ont l'obligation d'obtenir un certificat d'aptitude en suivant la formation reconnue pour la conduite d'un quad. Ils ont également l'obligation de posséder un permis de conduire soit : cyclomoteur de classe 6D ou un permis de 5 véhicule de promenade ou un permis de classe 8, tracteur de ferme, de la SAAQ.

Les conducteurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à conduire en présence d'un passager sur un quad conçu à l'origine pour ne transporter qu'une seule personne et modifié par l'ajout d'un siège installé selon les normes du fabricant du siège; (Chapitre 1V, section 1, article 18.1 de la Loi sur les véhicules hors route.)

Tout conducteur de véhicule de type côte à côte doit être âgé d'au moins 18 ans. (Article 8 de la section 1V de l'arrêté ministériel)

Combien coûte le cours de conduite ? Le cours de conduite pour quad est donné au coût de 75 \$ (plus les taxes applicables) 86.23 \$

Le jour du cours :

Votre quad (en bonne condition) selon la Loi sur les VHR

Habillement :

Casque de protection approuvé avec visière ou lunettes de sécurité

Chemise ou manteau (avec manche longue)

Pantalon long

Chaussures couvrant la cheville

Gants

Imperméable en cas de pluie

Jean-Claude Lévesque

Maître- moniteur

819-426-2616